

Réf : DCM/2017/n° 51/2.1/15.06/23

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 01-06-2017

Date de l'affichage : 08-06-2015

**OBJET :**

**EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS  
AUTORISATION DE TRAVAUX**

**Rapporteur : JC CAMPOS**

**SEANCE DU 15 JUI 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL

G. BER a A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

**Absents :** O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

**Secrétaire de séance :** A. FOUREL

Il est rappelé que les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la collectivité, doivent être accompagnées d'une délibération du conseil municipal autorisant le maire à les déposer et à les signer.

Le projet de réhabilitation de l'église Notre-Dame des Sablons, établi par Antoine Bruguerolle, Architecte 5 rue Séguier à Nîmes, se décompose comme suit :

- Restauration des couvertures avec isolation
- Consolidation des structures porteuses et la restauration des élévations extérieures et intérieures
- Réfection des sols et équipements avec système de rafraîchissement et de chauffage d'appoint
- Aménagement intérieur : sacristie, accueil, mobilier de rangement
- Restauration des châssis vitrés
- Conformité aux normes électriques et incendie
- Mise aux normes de l'accessibilité des PMR

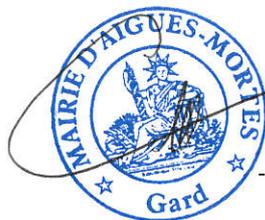
Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à la réhabilitation de l'église Notre-Dame des Sablons.

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017

- date d'affichage : 19-06-2017